



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de Commune de la Côte d'Emeraude (22-35)

Matériaux écologiques et circuits courts pour la construction des ateliers d'artistes

La Communauté de Communes a construit un bâtiment exemplaire en privilégiant les matériaux locaux, bio-sourcés et les circuits courts... Aujourd'hui, les ateliers d'artistes impulsent une vraie dynamique culturelle et sociale sur la commune qui gagne en attractivité !

Plessix-Balisson, petite commune de 90 habitants fait partie, depuis le 1er janvier 2017, de la commune nouvelle de Beussais-sur-Mer rejoignant Ploubalay et Trégon et regroupant ainsi 3 442 habitants. La commune bénéficie d'un atout important avec un patrimoine bâti de qualité. Suite à l'implantation de quelques artistes sur son territoire, les élus souhaitent développer l'identité de la commune autour de l'art et réfléchissent alors à la création d'ateliers d'artistes.

➤ Une maîtrise d'ouvrage intercommunale

Suite à la vente d'un jardin dans le centre-bourg ; la municipalité rachète le terrain pour un montant de 26 000 €. « Cela représentait 1/4 du budget de la commune ! » se rappelle Philippe Guesdon, maire devenu maire-délégué de la commune nouvelle. « La municipalité avait des demandes d'artistes pour la création de locaux, nous avons présenté le projet à la Communauté de Commune de la Côte d'Emeraude (CCCE) sous l'angle du développement économique ». La Communauté de Communes accepte alors de devenir maître d'ouvrage du projet.

➤ Un accompagnement au choix de l'écoconstruction

« J'avais l'intention de partir sur de l'éco-construction, cela correspond à l'esprit de la commune » explique M. Guesdon. La collectivité missionne la SCIC Eclis (Eco construc-



Situés en plein centre bourg, les ateliers d'artistes accueillent 5 artisans d'art dans des locaux de qualité architecturale et environnementale

tion locale initiatives solidaires) pour une mission d'information et accompagnement à la démarche préalable du projet sur les matériaux bio-sourcés et notamment à la construction paille. « A l'époque, la paille venait tout juste d'être reconnue comme technique constructive grâce au travail du RFCP (Réseau Français de la Construction Paille) qui a rédigé des règles professionnelles pour ce type de construction » explique Y. Forveille de la SCIC Eclis.

➤ Des principes de construction bioclimatique

Sur la base du cahier des charges réalisé avec Eclis, la CCCE consulte des architectes en demandant des compétences en éco-construction et un projet avec des « matériaux sains et une isolation à base de fibres naturelles ». Après audition, le cabinet MAGMA est retenu et propose une construction bioclimatique : un

Garantie décennale pour les projets paille

Les règles professionnelles de construction en paille (RPCP) sont approuvées depuis le 28 juin 2011 par l'Agence Qualité Construction. Ainsi, les ouvrages isolés en paille conçus et construits conformément à ces règles appartiennent aux « techniques courantes » de construction.

A ce titre les concepteurs et les entreprises de construction de bâtiments isolés en paille qui le demandent peuvent bénéficier de barèmes d'assurance (décennale notamment) sous réserve de réaliser la formation dite PRO-PAILLE (formation de 4 jours pour les professionnels, réalisée notamment par Eclis). Ici, le cabinet d'architecture a fait cette formation, tout comme le maçon Olivier Galand. ■

bâtiment bien orienté, des murs en ossature bois isolés en bottes de paille protégées par un enduit terre. Un bardage bois est posé sur les façades Sud et Est, protégées par de larges débords de toit qui protègent les baies et favorisent un grisonnement homogène du bois. A l'intérieur, des cloisons phoniques en Fermacell et isolé en laine de bois séparent les différents espaces. « Pour la paille, il a fallu convaincre et lever les incertitudes des autres élus ! » se rappelle Philippe Guesdon. L'architecte comme les artisans réalisent la formation PRO-PAILLE permettant d'obtenir la garantie décennale pour ce type de construction (voir encadré).

Des matériaux locaux

Le recours aux ressources locales était un point d'orgue du projet : « on voulait pousser la démarche jusqu'au bout ! » explique Pierre Antoine du cabinet MAGMA : la paille vient de Trélat, la terre de Plouër-sur-Rance et le bois de Saint-Lunaire, soit à moins de 15 km de Plessix-Balissou. « Pour le bois c'était très compliqué, j'ai failli jeter l'éponge, il est plus simple d'acheter du bois venant de Russie plutôt que de nos forêts ! » se rappelle M. Guesdon. La CCCE a bénéficié de l'accompagnement d'Abibois dans le cadre de leurs missions globales de développement de la filière bois local.

Abibois a été présent aux différentes étapes du projet afin de faire le lien entre les différents acteurs : l'ONF gestionnaire du bois communal de Saint Lunaire où ont été prélevés les

“ Les ateliers ont impulsé une dynamique artistique, culturelle et sociale dans la commune ”



Philippe Guesdon, maire adjoint et VP à l'environnement, CCCE

arbres, la scierie Hamon qui a répondu à l'appel d'offre restreint lancé par l'ONF pour acheter les grumes et les débiter selon les prescriptions du charpentier retenu par la CCCE pour la construction du bâtiment. Ils ont également apporté leur regard technique pour adapter les cahiers des charges à l'usage de bois locaux.

La temporalité du chantier

« Pour le planning, il faut s'organiser par rapport aux saisons ! » précise Olivier Galand, artisan maçon. En effet, la paille comme le bois se récoltent à des saisons précises ; de même pour la mise en oeuvre des enduits terre : la saison impacte le temps de séchage et donc la durée globale des travaux.

Fonctionnement des lieux

Le bâtiment est composé de cinq cellules d'une surface de 35 m² chacune et d'un préau de 42 m². Les ateliers sont proposés à la location sur une durée de 23 mois. Un local peut être mis à disposition pour un artiste résident (3 à 6 mois). Le loyer mensuel s'élève à 175 € et les charges d'occupation sont pour le locataire (eau, électricité).



Les débords de toits protègent les baies vitrées et préviennent le grisonnement du bois.

Des locaux vite remplis !

Suite à un appel à candidature lancé en 2015, 4 artistes s'installent dans les ateliers : un photographe, un peintre dessinateur, un luthier en guitare et un artiste plasticien. Le cinquième atelier est attribué en juin 2016 à une artiste plasticienne de 28 ans, domiciliée à Cancale. « Les locataires actuels ne veulent plus partir ! Nous réfléchissons à la construction de nouveaux locaux sur la commune » explique M. Guesdon.

Un projet qui développe l'attractivité de la commune

« Aujourd'hui le bâtiment fait l'unanimité » se réjouit Philippe Guesdon. « C'est un lieu à usage collectif et créateur de lien, les habitants ont pris l'habitude de venir ici. Globalement, cela a impulsé une dynamique artistique, culturelle et sociale ; mais aussi une image positive de l'environnement et du cadre de vie dans la commune : on est aujourd'hui reconnu pour ça ».

Éléments financiers

Dépenses HT	
Honoraires MAGMA	36 470 €
Accompagnement Eclis	1 440 €
Achat terrain	41 500 €
Travaux	332 898 €
Suppl. coût bois local (30 m ³)	11 360 €

Dont :
53 745 € charpente/bardage/isolation ;
30 200 € isolation paille/enduits terre ;
26 946 € : menuiseries extérieures en bois.



Les ateliers d'artistes sont également devenus un lieu de vie pour les habitants de la commune.

CONTACT :

Philippe Guesdon, maire adjoint / 02 96 27 24 67 / mairie.plessix@beaussais.bz

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

